



Index AI : AFR 62/5917/2017  
22 mars 2017

## Point 10 – Dialogue interactif sur la République démocratique du Congo

Déclaration d'Amnesty International à la 34e session  
du Conseil des droits de l'homme des Nations unies  
(27 février - 24 mars 2017)

Monsieur le Président,

Amnesty International se réjouit de l'intérêt constant porté par le Conseil des droits de l'homme à la situation des droits humains en République démocratique du Congo.

Depuis 2015, nous avons documenté les violations systématiques de droits humains et les crimes de droit international commis en lien avec le terme du deuxième mandat du président Kabila, qui selon la Constitution n'a pas le droit de se représenter<sup>1</sup>.

Amnesty International a établi que les forces de sécurité avaient eu recours à une force disproportionnée, excessive et létale face à des manifestations<sup>2</sup>. Le Bureau conjoint des Nations unies aux droits de l'homme a recensé au moins 93 homicides perpétrés dans le cadre des manifestations du 19 septembre<sup>3</sup> et du 19 décembre 2016<sup>4</sup>. Aucune enquête sérieuse n'a été conduite jusqu'à présent.

Le gouvernement continue de réduire l'espace civique en interdisant aux groupes de l'opposition et de la société civile de s'organiser ou de s'exprimer sur des questions d'intérêt général. Les forces de sécurité, notamment l'Agence nationale de renseignements, pratiquent toujours des arrestations arbitraires et des détentions illégales à l'égard des personnes qui appellent à des élections libres et équitables.

---

<sup>1</sup>Amnesty International, *Ils sont traités comme des criminels : La RDC fait taire des voix discordantes pendant la période préélectorale*, 26 novembre 2016, <https://www.amnesty.org/fr/documents/afr62/2917/2015/fr/>

<sup>2</sup> Amnesty International, *RDC. Il faut prévenir les violences meurtrières lors des manifestations*, 18 novembre 2016, <https://www.amnesty.org/fr/latest/news/2016/11/drc-deadly-protest-violence-must-be-averted/>

<sup>3</sup>Le Bureau conjoint des Nations unies aux droits de l'homme, *Principales tendances de violations des droits de l'homme au cours du mois de septembre 2016*, 25 octobre 2016 <https://monusco.unmissions.org/principales-tendances-de-violations-des-droits-de-l%E2%80%99homme-au-cours-du-mois-de-septembre-2016>

<sup>4</sup>Le Bureau conjoint des Nations unies aux droits de l'homme, *Rapport sur les violations des droits de l'homme en RD Congo dans le contexte des événements du 19 décembre*, 28 février 2017, <https://monusco.unmissions.org/rapport-sur-les-violations-des-droits-de-l%E2%80%99homme-en-rd-congo-dans-le-contexte-des-%C3%A9v%C3%A8nements-du-19>

Les autorités de la RDC n'ont pas réussi à fournir des solutions appropriées face aux récentes violences interethniques à Rutshuru. Dans la région du Kasai, les forces gouvernementales auraient recours à une force excessive à l'encontre du groupe armé Kamuina Nsapu<sup>5</sup>. L'enlèvement le 12 mars de deux experts des Nations unies et de leurs quatre accompagnateurs congolais, lesquels enquêtaient sur des attaques récentes, est un signe de la nouvelle dégradation de la situation des droits humains dans la province du Kasai central.

Amnesty International exhorte le gouvernement de la République démocratique du Congo à :

- mener sans délai une enquête indépendante sur la violence et les violations de droits humains perpétrées par les forces de sécurité lors de manifestations et d'opérations de maintien de l'autorité de l'État ;
- lever toutes les interdictions illégales concernant les protestations et faciliter la tenue de manifestations organisées par l'opposition et par des groupes de la société civile ;
- engager une véritable réforme de l'Agence nationale de renseignements et instaurer un mécanisme de surveillance de ses activités ;
- poursuivre ses efforts, en collaboration avec les forces de l'ONU, pour protéger les civils dans la zone du conflit armé et prendre les mesures nécessaires face aux conflits interethniques.

---

<sup>5</sup> Le Bureau conjoint des Nations unies aux droits de l'homme, *L'ONU condamne l'usage excessif et disproportionné de la force lors des affrontements au Kasai Central*, 14 février 2017, <https://monusco.unmissions.org/rdc-lonu-condamne-lusage-excessif-et-disproportionn%C3%A9-de-la-force-lors-daffrontements-au-kasa%C3%AF>